

DEMANDE AUTORISATION de FAIRE PROCEDER à des TRAVAUX en régie sur la Route du BOIS de NEFLIES

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 25 Octobre 1954

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à faire procéder à des travaux en régie sur la route du Bois de Nèfles.

Un crédit de UN MILLION de FRS CFA (1.000.000 de Fcs CFA) a été affecté à la Commune de Saint-Denis pour la remise en état de ce chemin.

Les travaux étant effectués par le Service des Ponts & Chaussées et leur importance dépassant 250.000 Fcs il y a lieu de faire autoriser ces travaux en régie par le Conseil Municipal.

Je mets aux voix./.

Le Premier Adjt ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

M. LAPIERRE. - C'est une chose très régulière.

A l'unanimité la proposition contenue dans le rapport ci-dessus est adoptée /.

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Maire
Saint-Denis le 30 Oct/54
P. le Sec. Général
le Chef de B^{re} délégué
Signé: Gavarini*

*Approuvé
St Denis le 30 Oct/54
P. le Maire et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: P. Bellet*